

COMMUNAUTE de COMMUNES – CŒUR d'ASTARAC en GASCOGNE**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 19 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 19 juillet à 20 heures, le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 13 juillet sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON.

Étaient présents : MM FANTON Patrick, RAFFIN Michel, Mme LARRIEU Muriel, MM FORMENT Guy, MENDES Antoine, IGLESIAS Alain, DOREY Bernard, GAYE Jacques, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, Mmes PICCIN Colette, DUBOSQ Dominique, DAL LAGO Rosemonde, LUBAS Gisèle, MM ORTHOLAN Jean Jacques, FORGUES Gérard, CORTADE Michel, Mmes BUREL Marie-Jo, MOCHI TUJAGUE Martine, MM PASSERA Marc, CABOS Christian, DRUSSEL Jean-Luc, DESANGLES Claude, YELMA Jean-Luc, PUGNETTI Christophe, ABADIE Bruno, BERNARD Stéphane, LIBARROS Bruno, Mmes ABADIE Alexandra, GABARROT Pauline.

Conseiller suppléant ayant droit de vote : Mme Anne-Marie DUTOYA (suppléant de M DESBARATS Jean-Marc)

Absents ayant donné procuration : M DARROUX Jean-François a donné procuration à M FORGUES Gérard ; Mme CHABBERT Stéphanie a donné procuration à M FORMENT Guy ; M LAPREBENDE Benoît a donné procuration à Mme GABARROT Pauline.

Absents excusés : MM ARENOU Jean-Loup, VERRET Etienne, ARROUY Fabien, LECLERC Gaëtan, GATELET Claude, DOUBRERE Jean-Paul, MONBERNARD Joël, Mmes CAPDECOMME Marie-Pierre, SAHUGUEDE Nathalie.

M Antoine MENDES est désigné comme secrétaire de séance.

OBJET : ZONE D'ACTIVITES DU POUNTET A MIRANDE - VENTE DE TERRAINS A LA SARL JARDIN BOHEME - PARCELLES AL 155, AL 156 ET AL 157 MODALITES DE PAIEMENT DU PRIX DE VENTE.

*Vu la délibération en date du 07 juin 2023 autorisant la vente des parcelles AL 154, AL 155 et AL 156 à Mirande à la SARL JARDIN BOHEME,
Vu la demande de M NARTET, dirigeant de la SARL JARDIN BOHEME, de modifier l'emplacement de son projet et d'acquérir les parcelles AL 155, AL 156 et AL 157 à Mirande,
Vu la division en volume des hangars photovoltaïques réalisées en aout 2013,
Vu la nouvelle offre de la SARL JARDIN BOHEME d'un montant de 240 000 € pour les 3 parcelles,
Vu la délibération en date du 01 mars 2018 fixant les prix de vente des bâtiments photovoltaïques,
Vu la délibération du 05 juillet 2023 acceptant la vente des lots volume 1 et 2 à la SARL JARDIN BOHEME de chacun des bâtiments des parcelles AL155, AL 156 et AL 157 pour un montant de 240 000€.*

Monsieur le Président rappelle la demande d'échelonnement des paiements sollicitée par la société JARDIN BOHEME, concernant la vente des parcelles AL155, AL 156 et AL 157 pour un montant de 240 000 €, comme suit :

- Terme 1 : 28 000 € à la signature de l'acte
- Terme 2 : 28 000 €, un an après la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Terme 3 : 32 000 €, deux ans après la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Terme 4 : 32 000 €, trois ans après la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Terme 5 : 40 000 €, quatre ans après la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Terme 6 : 40 000 €, cinq ans après la date d'anniversaire de la signature de l'acte
- Terme 7 : 40 000 €, six ans après la date d'anniversaire de la signature de l'acte

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **Autorise** les modalités de paiement de la vente des lots volume 1 et 2 à la SARL JARDIN BOHEME de chacun des bâtiments des parcelles AL155, AL 156 et AL 157 pour un montant de 240 000 €, comme indiqué ci-dessus.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Président ou à un de ses Vice-Présidents pour signer tous actes aux effets ci-dessus.

Fait à MIRANDE, le 20 juillet 2023

Le Président
Patrick FANTON

Le Secrétaire
Antoine MENDES